

**REUNION DU COMITE SYNDICAL
LE 28 AVRIL 2014 A 18H30**

Date de convocation du Comité : 18 Avril 2014

Le 28 avril 2014 à 18h45, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Marais de BOURGOIN-JALLIEU régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, 12 avenue du Parc à BOURGOIN-JALLIEU.

Etaient présents :

Le Président sortant, M. Christian BONNAIRE, Mme Emmanuelle SPADONE, Mr Olivier DIAS, Mr Laurent CUISENIER, Mr Michel CARRON, Mr Jean-Yves CADO, Mr Gérard BEAUGHON, Mme Marie-Andrée OBRIER, Mme Lucie PENNONI (Suppléante de Mr Christian COLAMARTINO), Mr François PETITHOMME, Mr Georges VISCOGLIOSI, Mr Jean-René RABILLOUD, Mr Georges PIROIRD, Mr Pascal GRZYWACZ, Mr Joseph ROBERT, Mr Henri-Denis ALLAGNAT, Mme Catherine BURFIN, Mr Jean-Pierre THEBAULT, Mr Cyril ARCHER, Mr Louis BALLY, Mr Roland SEIGLE, Mr Franck ROESCH, Mme Laurence BEILLON, Mme Véronique BOULIEU, Mr Raymond CONTASSOT, Mr Roger MILLY, Mr Robert BALLEFIN, Mr Sylvain CARRIOT, Mr Robert CHAPOT, Mr André PAVIET SALOMON, Mr Philippe MOREL, Mr Stéphane CECILLON, Mr Serge ROYBIN, Mr Bernard ODET, Mr Philippe ROJON, Mme Ghislaine DUMOULIN (suppléante de Mr GUETAT Christian), Mme Véronique RABILLOUD, Mr Ludovic LEGRAIN, Mr Serge BOUVIER

Etaient absents :

Commune de CHARVIEU-CHAVAGNEUX

Christian COLAMARTINO – Etait présente sa suppléante Mme Lucie PENNONI

Commune de SAINT QUENTIN FALLAVIER

Henri HOURIEZ – Sophie BAUDOIN

Commune de SERMERIEU

Hélène AUZIMOUR – René YNNA

Commune de VAULX MILIEU

Mr le maire Dominique BERGER – Mr le 1^{er} adjoint René GOUTTEFANGEAS

Commune de VILLEFONTAINE

Christian GUETAT – Etait présente sa suppléante Mme Ghislaine DUMOULIN

Secrétaire de séance : Mr Cyril ARCHER

Doyen de l'organe délibérant : Mme Lucie PENNONI

Ordre du Jour

- Election du président
- Détermination du nombre de vice-président
- Election des vice-présidents
- Election des membres du bureau

Christian BONNAIRE, président sortant, ouvre la séance, remercie les membres du conseil syndical d'être présents, se présente, présente Séverine VERNISSAT, responsable du service administratif, Amandine ROUX, responsable du service technique et Mathieu REMACLE, technicien de rivière puis cède la parole à Séverine VERNISSAT qui effectue l'appel. Le quorum est atteint.

Avant de procéder aux élections du président, Monsieur Christian BONNAIRE présente le Syndicat des marais intervient sur 21 communes (BOURGOIN-JALLIEU, CHAMAGNIEU, CHARVIEU-CHAVAGNEUX, COLOMBIER-SAUGNIEU, FRONTONAS, L'ISLE D'ABEAU, SAINT CHEF, SAINT HILAIRE-DE-BRENS, SAINT MARCEL-BEL-ACCUEIL, SAINT QUENTIN FALLAVIER, SAINT SAVIN, SALAGNON, SATOLAS & BONCE, SERMERIEU, SOLEYMIEU, TIGNIEU-JAMEYZIEU, TREPT, VAULX-MILIEU, VENERIEU, VILLEFONTAINE, LA VERPILLIERE). Monsieur Christian BONNAIRE précise qu'autrefois il n'existait qu'une entité pour les Syndicat des Marais de BOURGOIN-JALLIEU et celui de MORESTEL, depuis les années 1900 ces deux syndicats ont été séparés, un projet est actuellement en cours afin que les syndicats soient regroupés.

Le syndicat des marais de BOURGOIN-JALLIEU est propriétaire de 180 kms de berges de rivières et de canaux qu'il entretient.

Le Syndicat des marais emploie une responsable administrative, une ingénieure responsable du service technique, un technicien rivière et deux agents de terrain.

Monsieur Christian BONNAIRE cède la parole à Madame Lucie PENNONI, doyenne du conseil syndical, qui procède aux élections du président

ELECTION DU PRESIDENT **(Extrait de délibération n° 13/2014)**

Monsieur Jean-René RABILLOUD de la commune de FRONTONAS est proposé en tant que président. Aucun autre candidat ne se présente sur cette fonction.

Le président doit être élu à la majorité absolue au scrutin secret.

Chaque membre du comité syndical a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après vote de chaque membre du comité syndical, Monsieur Cyril ARCHER, secrétaire de séance, procède au dépouillement.

Nombre de votants : 38

Nombre de bulletins dans l'urne : 38

Mr RABILLOUD Jean-René :

- Pour : 31
- Bulletins nuls : 6
- Bulletins blancs : 1

Monsieur Jean-René RABILLOUD est élu à la majorité absolue président du Syndicat des Marais et a été installé immédiatement.

DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS **(Extrait de délibération n° 14/2014)**

Monsieur Jean-René RABILLOUD, président entrant, remercie les membres du comité syndical pour leur confiance et se présente : Jean-René RABILLOUD, 64 ans, retraité, demeurant sur FRONTONAS, élu sur cette même commune depuis 1995, et actuellement 3^{ème} adjoint, sensible au monde agricole. Monsieur le président remercie Christian BONNAIRE, président sortant, qui a œuvré pendant 13 ans au sein du Syndicat des Marais en tant que président. Monsieur Jean-René RABILLOUD précise qu'il sera à l'écoute de chacun.

Selon l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), le bureau est composé d'un président, d'un ou plusieurs vice-présidents et éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres. Le nombre de vice-présidents ne peut être supérieur à 20% de l'effectif total de l'organe délibérant.

Monsieur le président propose de nommer 4 vice-présidents.

Le comité syndical souhaite connaître le nombre de vice-présidents en place lors du précédent mandat. Christian BONNAIRE précise que 4 vice-présidents avaient été nommés en début de mandat puis 3 vice-présidents ont terminé le mandat puisque Monsieur Pierre GRATALOUP, décédé en 2009 n'avait alors pas été remplacé.

Les membres du comité syndical souhaitent connaître la manière dont sont réparties les tâches entre chaque membre du bureau.

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical que le fonctionnement et la répartition des tâches sont identiques à celles des communes : un vice-président est préposé aux finances et les autres vice-présidents interviennent sur le technique et notamment au niveau du terrain par secteur. Monsieur le président précise qu'en cas de besoin il sera possible en cours de mandat de voter des vice-présidents complémentaires.

Les vice-présidents perçoivent une indemnité.

Le budget annuel s'élève à 350 000€.

Le président et les vice-présidents sont les exécutifs, les décisions importantes nécessitant des délibérations sont prises par les membres du comité syndical.

Monsieur le président propose une élection à main levée :

- Election de 4 vice-présidents : 26 votes pour
- Election de 5 vice-présidents : 10 votes pour
- Abstention : 2

Quatre vice-présidents seront votés au sein du Syndicat des Marais.

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS
(Extrait de délibération n° 15/2014)

Messieurs CECILLON Stéphane, PAVIET-SALOMON André, BALLEFIN Robert, SEIGLE Roland, CUISENIER Laurent et BOUVIER Serge proposent leur candidature.

Les vice-présidents sont élus à la majorité absolue au scrutin secret.

Chaque membre du comité syndical a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après vote de chaque membre du comité syndical, Monsieur Cyril ARCHER, secrétaire de séance, procède au dépouillement.

Nombre de votants : 38

Nombre de bulletins dans l'urne : 38

Ont obtenu :

- Robert BALLEFIN – 1^{er} adjoint Commune de SATOLAS et BONCE – Agriculteur : 32 voix
- Serge BOUVIER – Commune de LA VERPILLIERE – Agriculteur : 25 voix
- Stéphane CECILLON – Commune de TREPT – Agriculteur : 32 voix
- Laurent CUISENIER – Commune de BOURGOIN-JALLIEU – Ingénieur : 10 voix
- André PAVIET SALOMON – Maire Commune de TIGNIEU-JAMEYZIEU - Retraité : 23 voix
- Roland SEIGLE – Commune de St MARCEL BEL ACCUEIL – Agriculteur : 30 voix

Messieurs BALLEFIN Robert, BOUVIER Serge, CECILLON Stéphane et SEIGLE Roland ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés Vice-Présidents et ont été immédiatement installés

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU
(Extrait de délibération n° 16/2014)

Monsieur le Président propose que Messieurs André PAVIET SALOMON et Laurent CUISENIER, candidats non retenus en tant que vice-présidents soient élus membres du bureau.
Monsieur Raymond CONTASSOT souhaite également intégrer le bureau.

Après délibération, les membres du bureau sont Monsieur ANDRE PAVIET SALOMON, Monsieur Laurent CUISENIER et Monsieur Raymond CONTASSOT.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Président déclare la séance close.

Délibéré en Séance, les jours, mois et sans susdits.

La séance est levée à 20h15.

Christian BONNAIRE,

Président sortant

Lucie PENNONI,

Doyenne d'âge

Jean-René RABILLOUD,

Président entrant